

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Onzain, sous la présidence de Yves LECUIR, Maire de Veuzain-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir que le conseil municipal lui a confiées.

2026/075 Convention avec la commune de Chaumont-sur-Loire pour l'organisation des festivités de la fête nationale

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années, les communes de Veuzain-sur-Loire et de Chaumont-sur-Loire s'associent pour l'organisation des festivités de la fête nationale, organisées une année sur deux sur les bords de Loire à Chaumont ou au parc de loisirs à Onzain.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention annexée à la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/076 Création de poste pour un contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire expose que nous avons la possibilité d'accueillir un contrat d'apprentissage au sein du service enfance-jeunesse-vie scolaire, et plus particulièrement à la micro-crèche.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le recrutement d'un contrat d'apprentissage EJE pour un an à partir du 24 août 2026, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Décision : adopté à l'unanimité

2026/077 Création de poste pour les services généraux

Monsieur le Maire expose aux membres présents que nous avons un agent travaillant au sein des services généraux, sur un 50% ETP, dont le contrat arrive à échéance au 31 août 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer un poste contractuel d'adjoint technique à temps complet pour un an à partir du 1er septembre 2026.

Décision : adopté à l'unanimité

2026/078 Création de poste pour la micro-crèche

Monsieur le Maire expose aux membres présents que nous avons un agent travaillant au sein du service

enfance-jeunesse-vie scolaire, et plus particulièrement au sein de la micro-crèche, sur un poste à 25/35ème dont le contrat arrive à échéance au 31 août 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **créer un poste contractuel d'auxiliaire de puériculture à 25/35ème pour un an à partir du 1er septembre 2026.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/079 Création de poste pour les services techniques

Monsieur le Maire expose aux membres présents que nous avons un agent travaillant au sein des services techniques dont le contrat arrive à échéance au 31 août 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **créer un poste contractuel d'adjoint technique à temps complet pour 6 mois à partir du 1er septembre 2026.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/080 Création de poste pour les services techniques dans le cadre d'un avancement de grade

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps plein à partir du 1er septembre 2026.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/081 Création de poste pour le service enfance-jeunesse-vie scolaire

Monsieur le Maire expose aux membres présents que nous avons deux agents travaillant au sein du service enfance-jeunesse-vie scolaire, et plus particulièrement au sein de l'accueil de loisirs, dont les contrats arrivent à échéance au 31 août 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps non complet à 29h par semaine pour un an et à partir du 1er septembre 2026.**
- **créer un poste d'adjoint d'animation, à temps complet pour un an et à partir du 1er septembre 2026.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/082 Création de poste pour le service enfance-jeunesse-vie scolaire

Monsieur le Maire expose aux membres présents que nous avons besoin de recruter un animateur ou une animatrice au sein du service Enfance-Jeunesse-Vie scolaire, et plus particulièrement à l'accueil de loisirs, afin de respecter les taux d'encadrement réglementaires dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 29h par semaine pour un an et à partir du 1er septembre 2026.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/083 Instauration d'un régime d'équivalence pour les agents intervenants dans le cadre de courts séjours

La commune est amenée à organiser des séjours courts pour les enfants et les jeunes fréquentant le centre

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la mise en place du régime d'équivalence à compter du 1er juillet 2026, pour les agents permanents et non permanents, intervenant dans le cadre des courts séjours, dans le respect des garanties minimales du temps de travail ;
- établir à compter du 1er juillet 2026, la rémunération des agents concernés sur les bases fixées ci-après :
 - Forfait nuit équivalent à 3 heures 30 (par nuitées)
 - Majoration de 50 % le week-end et les jours fériés,
- autoriser Monsieur le Maire, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- inscrire au budget les crédits nécessaires ;

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/084 Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer le montant des tarifs par an, par m² et par face à compter du 1er janvier 2027 comme suit :

		2027
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques	< ou égaux à 50 m ²	24,80 €
	> à 50 m ²	49,70 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques	< ou égaux à 50 m ²	74,70 €
	> à 50 m ²	147,50 €
Enseignes	> 7 m ² et	24,80 €
	> 12 m ² et	49,70 €
	> 50 m ²	99,50 €

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/085 Tarifs des activités Enfance-Jeunesse-Vie scolaire

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les tarifs municipaux pour l'année scolaire 2026-2027 (documents joints en annexe de la délibération).

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/086 Création de poste pour les animations ludiques sur la place en juillet et août

Pierre Bonneville expose que depuis plusieurs années maintenant, la commune organise des animations ludiques sur la place de l'église sur la période estivale de juillet et août, le matin uniquement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'un poste d'adjoint d'animation pour les mois de juillet et d'août 2026 pour l'animation des jeux sur la place pour un temps de 17,5 heures hebdomadaires.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/087 Modification du marché de travaux pour la maison médicale

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les avenants suivants :

- Concernant le lot 2 attribué à l'entreprise Dubois, pour les montants suivants hors taxe :

Montant initial : 96 622,96 €

Montant de la modification 1 : -28 326,92 €

Montant modifié : 68 296,04 €

- **Concernant le lot 7 attribué à l'entreprise Gauthier, pour les montants suivants hors taxe :**

Montant initial : 39 700,00 €

Montant de la modification 1 : 1 444,00 €

Montant de la modification 2 : 863,49 €

Montant de la modification 3 : - 1 026,45 €

Montant modifié : 40 981,04 €

- **Concernant le lot 8 attribué à l'entreprise Loison, pour les montants suivants hors taxe :**

Montant initial : 105 136,93 €

Montant de la modification 1 : 10 827,46 €

Montant modifié : 115 964,39 €

- **Concernant le lot 13 attribué à l'entreprise Loison, pour les montants suivants hors taxe :**

Montant initial : 27 750,00 €

Montant de la modification 1 : 2 935,00 €

Montant de la modification 2 : 9 417,52 €

Montant modifié : 40 102,52 €

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/088 Aliénation de la parcelle F 60

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal, lors de sa séance du 29 janvier 2026 a approuvé la vente de la parcelle F60 dans le secteur des Champs Marquiers.

Dans le cadre de la rédaction de la délibération, il a été oublié d'autoriser le maire à signer l'acte authentique de vente. Nous devons l'ajouter dans la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **compléter la délibération n°2026-011 du 29 janvier 2026, pour rappel :**
- **approuver la vente de la parcelle F 60 d'une surface totale de 865 m² pour un montant de 8 650 €,**
- **approuver cette vente au profit des conjoints Darde,**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer la vente relative à cette cession ainsi que tous les actes authentiques nécessaires à la réalisation de l'opération.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/089 Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux d'investissement 2026

Pierre Bonneville expose que dans le cadre des dépenses d'investissement prévues au budget 2026 et plus particulièrement afin de financer les travaux de rénovation thermique du gymnase (1ère tranche), il est nécessaire d'effectuer un emprunt.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Décider de contracter un emprunt de 250 000 € auprès de la banque du Crédit Agricole**
 - **D'approuver les modalités de cet emprunt**
- Type d'amortissement : échéance constante**
- Taux fixe : 3,74 %**
- Durée : 20 ans**
- Périodicité : trimestrielle avec une échéance de 4 452,04 €**
- Frais de dossier : 250 €**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et son déblocage dès que besoin.**

Décision : adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h.